

**ACCÈS
À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE
POUR TOUS!**

**Vers un concept global
de lutte contre l'illettrisme en Suisse**

**Comité suisse
de lutte contre l'illettrisme**



Schweizerische UNESCO-Kommission
Commission suisse pour l'UNESCO
Commissione svizzera per l'UNESCO
Cumissiun svizra per l'UNESCO

Cette publication peut être commandée gratuitement auprès du

Secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO
c/o Département fédéral des affaires étrangères
CH-3003 Berne

Tel. + 41 31 324 10 67

Fax + 41 31 324 10 70

info@unesco.ch

www.unesco.ch

Sommaire

Préface	1
Introduction	3
1 Orientation générale du concept	7
1.1 Faire de l'illettrisme une priorité politique	7
1.2 Ouvrir à tous l'accès à la formation	8
1.3 Inclure toutes les classes d'âge	9
1.4 Briser les tabous et approfondir nos connaissances sur l'illettrisme	11
2 Les champs d'action	13
2.1 Mesures pour la petite enfance et l'âge scolaire	13
2.2 Mesures pour les jeunes qui ont fini l'école obligatoire	20
2.3 Mesures pour les adultes	22
2.4 Mesures pour les personnes âgées	27
3 Acteurs et actions possibles	29
3.1 Institutions du secteur public	29
3.2 Entreprises privées et publiques	31
3.3 Organismes sociaux et culturels	33
Conclusion	35
Bibliographie	37
Comité suisse de lutte contre l'illettrisme	39

Préface

Le phénomène de l'illettrisme est connu depuis longtemps ; dans la société du savoir et de l'information un nombre considérable de personnes a des difficultés avec l'écrit.

L'illettrisme a des conséquences négatives pour les personnes concernées mais aussi pour la société toute entière. Les adultes en situation d'illettrisme sont menacés d'exclusion professionnelle et sociale. Du côté de la société, des intérêts économiques et l'intégration sociale sont en jeu.

De multiples mesures de lutte contre l'illettrisme sont prises. On constate cependant un manque de cohérence et de stratégie.

La complexité des causes de l'illettrisme fait appel à des mesures multiples qui doivent pouvoir être situées dans un cadre conceptuel clair.

Le Comité suisse de lutte contre l'illettrisme propose avec cette publication un tel concept global. Il s'agit d'un document de base et non pas d'un plan d'action.

La publication s'adresse à des personnes et organisations actives dans la lutte contre l'illettrisme ou qui souhaitent le devenir.

Cette publication n'envisage pas seulement de sensibiliser. Elle veut aussi démontrer les possibilités d'action et de coopération entre les partenaires concernés.

Les problèmes avec l'écrit peuvent surgir dans chaque phase de la vie. C'est pourquoi le présent concept vise une perspective qui prend en considération tous les âges et définit les champs d'actions correspondantes (chapitre 1).

Pour chaque champ d'action, cette publication montre un résumé des mesures existantes et nomme les lacunes (chapitre 2). Pour terminer, les responsables des actions sont désignés et des possibilités d'action proposées (chapitre 3).

Le Comité suisse de lutte contre l'illettrisme souhaite susciter la discussion et inviter à la coopération. Dans ce sens, le présent document dessine une carte géographique qui peut aider les décideurs à situer les actions concrètes et à fixer des priorités.

Pier-Angelo Neri
Président du Comité suisse de lutte contre l'illettrisme

L'historique, la composition et l'action
du Comité sont détaillés en pages 39 et 40

Introduction

L'illettrisme est un phénomène qui s'observe dans les sociétés développées où, malgré l'école obligatoire, un certain nombre d'hommes et de femmes de plus de 16 ans n'ont pas les capacités de base nécessaires pour avoir accès à l'information écrite, indispensable dans une "société du savoir" (CSRE 2002, 11). Les causes sont diverses :

- Enseignement inadéquat: l'enseignement peut faire obstacle à l'apprentissage de la lecture lorsqu'il manque de souplesse et n'est pas adapté aux conditions d'apprentissage de chaque enfant ou que l'introduction à la culture de l'écrit se fait sans le soin nécessaire.
- Échec scolaire : des échecs répétés lors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, une perturbation non reconnue et non traitée ou des problèmes relationnels dans le triangle parents – enfant – enseignant peuvent à long terme provoquer un blocage.
- Interruption du parcours scolaire: maladies de longue durée, séjours en centres d'accueil ou déménagements fréquents peuvent créer des lacunes qui ne pourront plus être comblées par la suite.
- Compétences oubliées: faute d'entraînement et de pratique, certaines personnes désapprennent la lecture et l'écriture.
- Insuffisance des mesures d'intégration : l'apprentissage pose de sérieux problèmes aux migrantes et aux migrants, lorsque l'alphabétisation se fait dans une langue et une écriture seconde et que la scolarité est courte ¹. La politique d'intégration a jusqu'à présent attaché trop peu d'attention à cet aspect des choses.

¹ L'école n'étant pas encore obligatoire partout dans le monde, il y a des migrantes et des migrants qui arrivent chez nous sans avoir jamais eu l'occasion de fréquenter une école. On emploie le terme d'analphabétisme pour désigner cette problématique.

- L'augmentation des exigences de la société : l'illettrisme est à considérer comme un problème qui va en s'aggravant, parce que la société exige de plus en plus de compétences liées à l'information écrite et que les places de travail ne demandant pas l'utilisation de l'information écrite se font de plus en plus rares (OCDE 1997, 11).

Cet écart entre les exigences de la vie professionnelle, familiale et sociale et les acquis est dommageable tant pour les individus concernés que pour la société dans son ensemble.

Les personnes concernées courent le risque de se voir marginalisées, économiquement et socialement, en particulier si d'autres difficultés s'ajoutent à l'illettrisme. Par ailleurs, si les causes de l'illettrisme sont diverses, ses formes le sont aussi. Les uns peinent à reconnaître le code écrit habituel dans l'environnement social, d'autres sont tout à fait capables de déchiffrer les mots ou même les phrases, mais peuvent difficilement saisir le sens d'un texte long. D'autres encore savent lire, mais leur relation avec l'écrit manque d'assurance et ils ont si peur de faire des fautes qu'ils évitent le contact avec l'écrit.

Il ne faut pourtant pas s'y méprendre : les personnes en situation d'illettrisme disposent de nombreuses compétences ; le fait qu'elles arrivent à s'accommoder d'un environnement fortement marqué par l'écrit est là pour le prouver.

Le coût économique de l'illettrisme peut être extrêmement élevé (accidents du travail, erreurs dans la production, innovations problématiques avec du personnel mal qualifié) et peut à son tour générer des coûts sociaux (chômage, recours à l'assistance sociale).

Un fossé se creuse et est en passe de menacer la cohésion sociale. Un certain nombre de personnes ne peuvent pas participer aux modalités démocratiques de décision, ce qui représente un danger pour notre système de gouvernement. Des études comparatives internationales ont montré qu'en Suisse, il y a entre 10 et 30% de la population qui ont de graves problèmes liés à l'information écrite ou qui savent lire et écrire suffisamment pour les besoins usuels de la vie quotidienne mais qui ne peuvent pas faire face à des exigences

nouvelles (changement de travail, formation continue, changements sociaux) (Notter, Bonerad & Stoll 1999).

Or, jusqu'à présent, notre pays n'a rien entrepris pour remédier à cet état de choses, ni au plan analytique ni au plan stratégique. Il existe de nombreuses descriptions (p.ex. CSLI 2002, Commission suisse pour l'UNESCO 2003) mais il nous manque un plan d'action ciblé et concerté. De leur côté, les autres pays effectuent périodiquement des analyses (voir p. ex. Ministère français de la culture 2002 ou Geffroy 2002), proposent des plans d'action (cf. par ex. ANLCI 2003) et fixent des objectifs stratégiques (cf. Department for Education and Skills 2002). S'inspirant de ces modèles, le présent concept vise à combler les lacunes constatées en Suisse.

1 Orientation générale du concept

1.1 Faire de l'illettrisme une priorité politique

Les effets du phénomène sont aussi complexes que ses causes. L'illettrisme posant des problèmes aigus dans des contextes, des classes d'âge et des situations très différentes, les personnes en situation d'illettrisme virtuel ou réel ne constituent pas un public-cible homogène. Les mesures doivent donc être tout à la fois différenciées et coordonnées. Elles doivent concerner toutes les classes d'âges et tous les milieux. Il s'agira aussi bien de prévention précoce que de mesures de formation permanente pour les jeunes et les adultes. La lutte contre l'illettrisme est une tâche transversale, intéressant l'ensemble de la politique de la formation et de la politique linguistique, de la politique sociale et de la politique culturelle, mais aussi des pouvoirs publics et de l'économie pour ce qui est du marché du travail et du développement.

Les organismes compétents dans les domaines politiques intéressés doivent certes lutter contre l'illettrisme dans le cadre de leur champ d'action mais, dans l'intérêt des personnes concernées, il leur faut aussi coordonner leurs activités et leurs efforts. C'est pourquoi, il faudrait développer des plans d'action coordonnés au niveau régional (p.ex. régions linguistiques ou régions de la CDIP) et au niveau cantonal, de façon à mobiliser tous les partenaires dans une lutte commune contre l'illettrisme et pour la promotion des compétences de base.

Conclusion: pour développer et mettre en oeuvre des stratégies efficaces, il faut que la lutte contre l'illettrisme devienne une priorité de l'action politique.

1.2 Ouvrir à tous l'accès à la formation

Le présent concept adopte une approche orientée vers les ressources (et non vers les déficits individuels, ce qui serait discriminatoire) et s'inscrit dans un cadre englobant tous les membres de la société et comportant :

- Le droit, la vie durant, à l'accès à la formation. Chacun a la possibilité d'élargir ses compétences, quels que soient son âge, son origine, son statut social, sa situation professionnelle et sa formation.
- Le droit à l'accès à la langue régionale et à l'acquisition des compétences nécessaires pour bien s'exprimer et se faire comprendre et pour communiquer par écrit de façon autonome ; que ce soit à des fins personnelles, culturelles ou professionnelles.

Personne ne doit être considéré comme un exclu dans un monde qui se caractérise aujourd'hui par la mondialisation des marchés, l'avènement des nouvelles technologies et le rôle croissant du savoir dans la vie quotidienne et professionnelle. Nous disposons de nouvelles voies d'accès à l'information et au savoir. Mais nous sommes aussi confrontés à la nécessité permanente d'apprendre. Or, la relation à l'écrit constitue une des clés de la formation. La culture de l'écrit représente une part importante du bagage indispensable pour être intégré dans notre société. Même les personnes en situation d'illettrisme sont confrontées à ces nouvelles exigences. Mais elles doivent, en plus, trouver l'accès aux compétences de base.

Les organisations internationales (UE, OCDE, UNESCO) s'emploient actuellement à appliquer cette thèse aux compétences de base nécessaires pour permettre à chacun un bon développement de sa personnalité, une participation active à la vie civique et l'intégration dans la vie sociale, culturelle et professionnelle².

² Outre le noyau central comprenant les compétences linguistiques (communication orale, lecture, écriture), les compétences mathématiques et les capacités cognitives (pensée logique, repères spatio-temporels, capacité d'apprentissage), les compétences de base comportent également d'autres capacités dont l'importance augmente avec le développement de la société. Nous citerons entre autres : les technolo-

Le but de la lutte contre l'illettrisme est de permettre à toutes les personnes qui vivent dans notre pays d'accéder à ces compétences de base (correspondant aux acquis de la fin de l'école obligatoire).

L'acquisition des compétences de base est étroitement liée à des ressources telles que la motivation, la confiance en soi, l'ouverture aux autres et l'autonomie. Ces ressources se développent dans les activités quotidiennes, sociales et professionnelles, mais ce sont surtout les activités culturelles qui les enrichissent : elles créent des possibilités d'expression, renforcent l'esprit critique et permettent le dialogue et les rencontres. Promotion des compétences de base et stimulation culturelle vont de pair.

Conclusion: la lutte contre l'illettrisme est axée sur l'ouverture à tous, à l'accès aux compétences de base, à la langue régionale et à la vie culturelle.

1.3 Inclure toutes les classes d'âge

A chaque étape de notre vie, nous acquérons du savoir, nous élargissons nos capacités et renforçons nos compétences. La lutte contre l'illettrisme est donc étroitement liée à l'accessibilité de l'apprentissage tout au long de la vie. L'objectif est de développer des mesures pour toutes les classes d'âge.

gies de l'information, les langues étrangères, l'esprit technique, l'esprit d'entreprise, les compétences sociales. Dans cet ordre d'idées, on inclura également les aptitudes à la communication et à la coopération et la capacité de résoudre des problèmes. On parle de "compétences de base", mais on rencontre aussi les termes "compétences fonctionnelles", "compétences transversales" et "compétences clés" (ANLCI 2003. 13).

- Il faut éveiller la petite enfance (âge préscolaire) au plaisir de la parole et encourager le développement de la langue, initier l'enfant aux contes et aux histoires et le familiariser avec les livres. Il faut construire un abord ludique de l'apprentissage des techniques culturelles.
- Pendant la scolarité, il faut donner du sens à l'acquisition des techniques culturelles – l'utilisation des compétences dans la vie quotidienne étant source de succès – et créer des conditions d'apprentissage stimulantes. Les exigences de l'apprentissage doivent renforcer chez l'enfant la conscience de soi et la confiance en ses performances. L'enfant doit pouvoir bénéficier d'une aide qui mette au jour les difficultés, sans cesser d'être positive. Pendant toute la scolarité, une attention maximale sera portée au renforcement des compétences orales et écrites et au plaisir de lire et d'écrire.
- Pendant la formation post-obligatoire ou la période transitoire entre l'école et le monde du travail, il faut donner aux jeunes la possibilité de développer leurs compétences linguistiques et de combler leurs lacunes.
- Chez les adultes, il faut mettre des offres à la disposition des personnes qui sont en situation d'illettrisme et qui pourront ainsi (re)acquérir les compétences de base dont elles ont besoin dans la vie quotidienne. Il faut aussi des offres pour entretenir et améliorer ces compétences. La lecture et l'écriture sont à promouvoir en tant qu'activités culturelles fondamentales. Cette promotion a aussi sa place dans le monde du travail.
- Jusqu'à un âge avancé, il est important d'entretenir les compétences de base et de les empêcher de s'effacer de la mémoire. Des moyens appropriés (entraînements, aides visuelles et auditives, etc.) peuvent retarder le désapprentissage et les effets des troubles liés à l'âge (troubles de la mémoire, baisse de la vue et de l'audition).

Selon l'âge, la lutte contre l'illettrisme s'orientera vers les champs d'action suivants:

- mesures pour la petite enfance et l'âge scolaire
- mesures pour les jeunes qui ont fini l'école obligatoire
- mesures pour les adultes
- mesures pour les personnes âgées.

Conclusion: la lutte contre l'illettrisme concerne toutes les classes d'âge.

1.4 Briser les tabous et approfondir nos connaissances sur l'illettrisme

L'utilité et l'efficacité de la politique et des mesures dépendent de l'élargissement et de l'approfondissement de nos connaissances sur l'illettrisme, sur ses causes et ses effets. Il faut des instruments pour le diagnostic et pour l'évaluation. Les données récoltées grâce à la participation à des études comparatives (IALS, PISA, ALL³) doivent être affinées et enrichies aux niveaux national, cantonal et local. La recherche quantitative, une fois complétée, servira de base à des études qualitatives sur les interactions entre les différents facteurs de l'illettrisme. Mais il faut également étudier les conditions de la réussite des apprentissages chez l'adulte et rechercher comment motiver les personnes qui ont besoin d'apprendre à lire.

³ IALS (International Adult Literacy Survey), étude conduite en 1994, a testé les compétences de compréhension de l'écrit chez les adultes (compréhension et utilisation d'informations écrites dans le cadre des activités de la vie quotidienne). PISA (Programme for International Student Assessment), étude conduite en 2000, a élaboré une première batterie de tests portant surtout sur les compétences de compréhension de l'écrit chez les jeunes de 15 ans (récolte d'informations, interprétation, réflexion et évaluation). ALL (Adult Literacy and Life-skills Survey) a testé les compétences de base des adultes (lecture et traitement de l'information, calcul, relations aux techniques de l'information et de la communication, aptitudes aux activités en équipe et la coopération). Étude conduite en 2002/2003.

Il faut aussi agir auprès de l'opinion publique pour qu'elle découvre ou qu'elle comprenne mieux le problème que représente l'illettrisme. Dans notre société, il est normal de savoir lire et écrire. Il est donc considéré comme anormal de faire des fautes ou d'avoir des problèmes de lecture ; comme la lecture et l'écriture jouent un rôle important dans la vie au quotidien, l'illettrisme est source de honte et de culpabilité chez la personne concernée. Pour la société, c'est devenu un tabou.

Il faut briser ce tabou. Tout le monde doit être sensibilisé, à commencer par les femmes et les hommes qui sont aux postes-clés, dans les pouvoirs publics ou dans l'économie. L'illettrisme doit faire l'objet d'un grand débat public. Et il faut expliquer qu'il s'agit non pas d'un défaut individuel, mais d'un problème de société qui demande une solution collective et non individuelle. L'explication du phénomène doit être associée à l'information sur les possibilités de prévention, de sensibilisation et de formation.

Conclusion: il faut intensifier la recherche sur l'illettrisme. Les connaissances servent d'une part à piloter les activités de la lutte contre l'illettrisme et, d'autre part à informer et à sensibiliser l'opinion publique.

2 Les champs d'action

2.1 Mesures pour la petite enfance et l'âge scolaire

Petite enfance

Le développement normal des tout-petits demande un encadrement fiable, sûr et stimulant. Si ces bases sont assurées, il reste à révéler au mieux les aptitudes de l'enfant. Prévenir l'illettrisme, c'est utiliser tout ce qui contribue à ce que l'enfant apprenne à bien parler la langue de son environnement immédiat et celle de l'enseignement. C'est offrir un accès motivant au monde de l'écrit et à tout ce qui renforce le plaisir et la capacité d'apprendre. De façon plus spécifique, on décèlera le plus tôt possible les difficultés que rencontre éventuellement l'enfant dans l'acquisition de la langue parlée, pour lui offrir, ainsi qu'à sa famille, l'aide nécessaire et créer une dynamique du savoir qui favorisera l'acquisition de la langue parlée, de la lecture et de l'écriture.

On observe en Suisse un lien très étroit entre l'origine sociale et la réussite scolaire (OFS/CDIP 2003). Dans les classes défavorisées, dans les familles où les deux parents travaillent ou qui ont des charges spéciales, les enfants ont besoin d'une prise en charge et il faut créer pour eux des places d'accueil gratuites ou à prix très abordable. Des études ont montré que les enfants des migrants qui bénéficient d'une prise en charge extra-familiale s'intègrent mieux et obtiennent de meilleurs résultats scolaires (Lanfranchi 2002). Les institutions qui accueillent les tout-petits doivent offrir un environnement donnant aux enfants l'accès à un bon usage de leurs capacités de perception, à la maîtrise de la langue et au goût pour la culture de l'écrit. Pour offrir de tels cadres d'apprentissage, il faut un personnel suffisamment nombreux et pédagogiquement qualifié pour l'acquisition du langage, le plurilinguisme des enfants, les difficultés du langage, les moyens de promouvoir la langue et l'introduction précoce à la culture de l'écrit.

Tous les enfants devraient pouvoir bénéficier d'un milieu d'apprentissage favorable à l'acquisition de la langue parlée et à l'accès au monde de l'écrit. Mais tous les parents ne peuvent pas offrir un tel cadre à leurs enfants, par manque de temps ou de connaissances. Il est donc important que les parents aussi puissent acquérir ces connaissances.

Ce qui a été fait

- La politique sociale et la politique familiale se sont efforcées d'assurer la sécurité de tous les enfants. Or, pour assurer leur existence matérielle, de nombreuses familles ont besoin du travail rémunéré des deux parents et donc d'une prise en charge extra-familiale des enfants qui soit peu coûteuse. Le programme d'impulsion de la Confédération "Aides financières à l'accueil extra-familial des enfants" (www.bsv.admin.ch) contribue assurément à la création de nouvelles places d'accueil et améliore ainsi une offre jusqu'à présent nettement insuffisante. La formation du personnel a été poussée dans le sens des besoins. Il existe également des offres de formation pour les parents, les amenant à mieux suivre l'apprentissage de leurs enfants avec prudence et qualification.

Lacunes

- Le manque de places d'accueil pour les tout-petits est manifeste en Suisse. Même le programme d'impulsion de la Confédération ne couvre pas les demandes. De plus, comme il s'agit d'un simple "coup de pouce", les offres mises en place sont menacées dans leur survie financière et politique. La formation du personnel ne suffit actuellement ni pour couvrir la demande ni pour répondre aux exigences, en particulier du point de vue de l'intégration des enfants de migrants - donc de la prévention de l'illettrisme. Les offres de formation pour les parents sont loin d'être suffisantes et en règle générale elles n'atteignent pas les parents des couches défavorisées, ni les migrants.

Ce qui reste à faire

- Il faut améliorer la sécurité socio-politique des familles ayant de tout petits enfants (assurance maternité, congé parental, allocations familiales). Les places d'accueil bon marché et pédagogiquement bien équipées sont à multiplier de façon systématique et durable. Depuis des années, la Commission fédérale pour les questions féminines (CF 1993) et, plus récemment, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF 2004) agissent en ce sens. L'économie devrait également être davantage associée au développement de l'accueil extra-familial.

Il faudrait que le personnel des centres d'accueil soit mieux formé et sensibilisé à l'apport de la formation initiale et permanente à la prévention de l'illettrisme.

Outre le mode traditionnel de formation pour sensibiliser et qualifier les parents, il faudrait s'engager dans de nouvelles voies ou du moins travailler à en ouvrir. Des approches spécifiques pour certains groupes-cibles et des offres de petite envergure ont d'ailleurs déjà fait leurs preuves. Témoins, pour les parents de petits enfants, les groupes de conversation dans les maisons de quartier, les conseils de proximité donnés par des mères migrantes et le programme "Femmes Tische". Ces différentes approches et les expériences passées devraient être mieux connues et exploitées (Cf. par ex. MMI 1998). Ce qui n'empêche pas de promouvoir également le système traditionnel de formation des parents, afin d'élever le taux de couverture des offres. On pourrait également envisager un engagement accru des médias électroniques pour la sensibilisation et la qualification des parents avec ou sans passé de migration.

Destinataires:

- Politique de la famille, politique de la formation, politique de l'égalité, politique sociale (institutions d'aide de proximité, éveil précoce, conseil aux mères, etc.), milieux économiques, centres de formation et de perfectionnement pour éducateurs de la petite enfance et pour socio-pédagogues, forma-

tion des parents et sources de financement, politique des migrations, organisations telles que Pro Juventute, médias.

Les jardins d'enfants

Le jardin d'enfants est un lieu très propice à l'acquisition de la langue parlée et pour l'introduction de l'enfant à la culture de l'écrit. Bien souvent, c'est le premier lieu où l'enfant rencontre un usage correct et non "décontextualisé" de la langue sans référence à des actes immédiats (Bentolila 1996, 140 et suiv.). Parfois, c'est aussi le premier lieu où l'enfant est en contact avec la langue régionale. Cette réalité crée des exigences particulières pour les jardins d'enfants et pour les éducateurs. Les principaux aspects de la prévention de l'illettrisme dans les jardins d'enfants sont : l'intégration sociale de l'enfant, les stimulations pour l'apprentissage, le développement de la perception et de la capacité de s'extérioriser, l'expérience de la variété des langues, l'encouragement de l'écoute et de la compréhension, la relation aux symboles ainsi que le dénombrement des troubles et leur étude. En outre, les éducateurs et éducatrices doivent être informés du rôle de cette période préscolaire pour le développement de la langue et de la lecture chez l'enfant et ils doivent maîtriser la didactique de l'apprentissage de la lecture, de la socialisation par la lecture et de l'encouragement à la lecture (CSRE 2002, p.86 et suiv.).

Ce qui a été fait

- La majorité des cantons et des communes proposent au moins une année de jardin d'enfants. Le personnel est bien formé et se perfectionne. Dans de nombreux cantons, le passage du jardin d'enfants à l'école primaire devient plus souple, surtout pour permettre un accès ludique et précoce aux techniques de la culture. Cela épargne un premier échec scolaire aux enfants qui apprennent plus lentement.

Plusieurs cantons alémaniques mettent à l'essai la création d'un niveau de base⁴.

Lacunes

- La fréquentation du jardin d'enfants est facultative et intervient souvent trop tard pour combler les déficits des conditions d'apprentissage. Les jardiniers et jardinières d'enfants ont une formation encore insuffisante en matière d'incitation à la parole et de socialisation par la lecture (CSRE 2002, S. 89f).

Ce qui reste à faire

- L'école devrait être obligatoire plus tôt et les jardins d'enfants devraient être couplés aux premiers degrés de l'école primaire pour créer un niveau de base. Il serait également nécessaire que les enseignants soient mieux formés pour stimuler les enfants dans leur apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Destinataires

- Politique de l'éducation (CDIP), centres de formation et de perfectionnement pour enseignants.

Les enfants et les jeunes à l'école obligatoire

L'étude internationale PISA de l'OCDE, sur les prestations scolaires, a montré qu'à la sortie de l'école obligatoire, 7% des jeunes disposent de compétences insuffisantes en lecture et 13% ne comprennent que des textes simples (OFS/CDIP 2002). A l'école, ils doivent apprendre normalement la consolidation de

⁴ Regroupement de deux degrés de jardin d'enfants et un ou deux degrés primaires en un seul niveau avec des heures de suivi individuel sur 3 à 5 ans et 150% de poste d'enseignant par classe. (voir aussi sous www.edk-ost-4bis8.ch).

la langue, l'acquisition des techniques culturelles et la socialisation. Comme l'apprentissage est un processus constructif et très individualisé, il faut créer un environnement stimulant pour tous et soutenir et accompagner les élèves individuellement. Les aptitudes à l'expression orale et écrite et à la lecture sont systématiquement consolidées. Les apprenants sont confrontés à différentes sortes de textes et ont souvent l'occasion de vivre le plaisir de la lecture et de l'écriture. Ils sont ainsi amenés à exploiter, exercer et consolider leurs compétences. Renforcer la motivation pour la lecture et le plaisir d'écrire est aussi important que de transmettre de solides règles ou des réflexions métacognitives sur la langue. On accordera une attention toute particulière aux enfants de langue étrangère. Ils ont droit à un appui pour consolider leur langue maternelle et pour acquérir leur langue seconde. Comme le soutien des parents est d'une très grande importance, il faudrait établir avec eux un contact étroit, assuré par des personnes qualifiées (CSRE 2002, 90 et suiv.).

Dans le domaine extrascolaire il s'agit de renforcer la motivation pour la lecture et la confiance dans ses propres capacités.

Ce qui a été fait

- La consolidation de la langue dans les cours de langue et dans les autres branches de l'apprentissage fait partie des éléments-clés de l'école et devient de ce fait un critère de sélection important. Les recherches et les développements didactiques sont très intenses sur ces sujets. Les qualifications des enseignants sont en hausse constante. Quelques cantons ont lancé ces dernières années des projets pour intensifier la consolidation de la langue surtout chez les enfants de migrants (par exemple "Qualité dans les écoles multiculturelles", Zurich ; programme global de langues, Bâle-Ville). Le plan d'action que la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) a approuvé à la suite de l'enquête PISA 2000, met l'accent sur deux points capitaux concernant la consolidation de la langue. Premièrement, consolidation pour tous (amélioration des compétences orales, insistance sur la langue dans toutes les matières enseignées, projets de recherche, renforcement de

l'attractivité de la lecture). Deuxièmement, consolidation de la langue chez les jeunes qui sont dans des conditions d'apprentissage défavorables : (dépistage précoce des besoins, aide ciblée pour les apprenants de langue étrangère) (CDIP 2003).

Lacunes

- Adopter une approche constructive de l'apprentissage demande des formateurs qui aient appris à poser un diagnostic. Or, on constate des lacunes dans ce domaine. Dans l'idée que l'école se fait d'elle-même, le monolinguisme est toujours très présent. L'association des langues maternelles de nombreux enfants à la langue de l'enseignement ne se fait pas partout. Les cours donnés dans la langue et la culture du pays d'origine, servant à renforcer la langue maternelle et favoriser l'acquisition de la langue seconde, ne sont pas proposés partout ni pour tous les groupes linguistiques. L'association de parents extérieurs à la formation reste limitée. L'école part du principe que les enfants savent lire et écrire en 3^e année ou au plus tard à la fin de l'école primaire et elle ne voit pas que ces compétences nécessitent une consolidation par la suite.

Ce qui reste à faire

- La consolidation de l'expression orale, de la lecture et de l'écriture doit se poursuivre pendant toute l'école obligatoire. Des cours d'appui et de consolidation individualisés doivent aider les enfants et les jeunes à combler leurs lacunes. Il faut également renforcer l'intégration des parents extérieurs à la formation pour qu'ils puissent ensuite soutenir leurs enfants dans l'apprentissage (par exemple cours de langue pour les mères d'élèves). Il faut que les enseignants apprennent à poser des diagnostics, pour mieux individualiser leur aide. Il faut également créer des occasions attractives en rapport avec le monde dans lequel vivent les jeunes, les incitant à développer leur mode de communication oral ou écrit et à utiliser les nouvelles techniques de communication. Le plan d'action de la CDIP doit être mis en

application aussi rapidement que possible dans tous les cantons. Les possibilités de promotion de la lecture doivent être soutenues dans le domaine des loisirs.

Destinataires

- Politique de formation et administration de la formation dans les cantons, développement de l'école, établissements de formation et de perfectionnement des enseignants, institutions de la migration, recherche sur la formation, maisons d'édition de matériel pédagogique, organisations de promotion de la lecture, bibliothèques, animation de jeunesse, organisations dans le domaine des loisirs.

2.2 Mesures pour les jeunes qui ont fini l'école obligatoire

Le passage de l'école au monde du travail comporte des risques surtout pour les jeunes dont les compétences sont très moyennes pour l'expression orale et pour l'écrit (OFS 2003). Ils ont souvent derrière eux des expériences scolaires pénibles et devant eux un avenir incertain. Une tâche aussi difficile qu'urgente consisterait donc à intégrer ces jeunes dans les offres de formation afin de les stimuler à apprendre.

L'objectif est de donner aux jeunes une relation solide avec la langue parlée et avec l'écrit et d'éviter qu'ils soient privés d'une formation post-obligatoire.

Ce qui a été fait

- De nombreuses passerelles ont été créées ces dernières années, pour permettre aux jeunes de poursuivre leur formation au-delà de l'école obligatoire, même s'ils n'ont pas encore de place d'apprentissage.

Lacunes

- Le déséquilibre entre l'offre et la demande des places d'apprentissage désavantage en premier lieu les jeunes qui ont des difficultés avec la langue et qui ont des insuffisances dans leurs compétences de base. Actuellement, la situation se dégrade et les passerelles scolaires ne donnent que des solutions partielles. Une orientation trop fortement scolaire des offres de transition n'est guère motivante pour des jeunes qui en ont "marre" de l'école.

Ce qui reste à faire

- On observe que la formation de base n'est pas achevée lors de la transition entre l'école obligatoire et la formation post-obligatoire. Même au niveau secondaire II, il faut des offres d'appui et de consolidation pour renforcer les compétences de base et poursuivre leur développement. Les passerelles et les offres de formation pour les jeunes sans emploi devraient jouer un très grand rôle dans la lutte contre l'illettrisme. Les offres modulables et centrées sur les besoins qui ont fait leurs preuves dans la formation des adultes (cf. section suivante) peuvent donner des impulsions dans ce domaine.

Les jeunes doivent avoir à leur disposition des espaces informels pour apprendre, qui ouvrent à la créativité et amènent à une confrontation avec l'écrit.

Destinataires

- Politique de la formation, politique du marché du travail, politique de la jeunesse, politique culturelle

2.3 Mesures pour les adultes

Si l'on veut que tous les adultes de notre pays puissent acquérir les compétences de base indispensables à la vie quotidienne, le premier pas à faire, aussi important qu'indispensable, est de lutter contre l'illettrisme.

Savoir utiliser l'information écrite constitue pour ainsi dire la base des bases. Les voyages, les achats, le médicament à prendre, le choix d'un programme TV, l'utilisation d'un bancomat, l'annonce du journal, les factures à régler etc., autant de situations qui demandent un minimum de compétences, particulièrement en lecture.

En France, on travaille actuellement à présenter ces compétences de base sous forme de tableaux avec indication des niveaux de performance correspondants. Utilisables par les spécialistes de la formation comme par les apprenants, ces tableaux seraient un cadre de référence pour l'évaluation et le bilan de l'apprentissage, le planning des étapes et l'évaluation des résultats (ANLCI 2003, p.29 et suiv.).

Le concept des compétences de base vise d'une façon pragmatique à donner à l'apprenant autant d'autonomie que possible dans la vie quotidienne, tout en laissant toujours ouvertes les portes du perfectionnement. Il s'agit cependant d'une conception globale et orientée vers les points forts des personnes concernées. Celles et ceux qui réussissent à faire leur chemin dans notre société sans savoir (bien) lire et écrire ont en règle générale développé une foule d'autres compétences pour s'accommoder de leur difficulté et la compenser. Il faut donc prendre en compte ces compétences et les exploiter. Les offres doivent être conçues afin que les participants ne retombent pas dans le rôle passif de l'élève pour devenir des apprenants actifs qui peuvent intégrer leurs nouvelles connaissances à leurs propres ressources (aptitudes, connaissances, expériences) (Hess 1997). Les formateurs adoptent cette approche dans leurs cours (par ex. les cours "Lire et Ecrire"). Ils savent que les apprenants ne réussiront que si les offres sont conçues sur mesure, si elles sont préparées en collaboration avec les apprenants, si elles correspondent à leurs attentes et leur procurent des succès qui renforcent leur confiance en soi et les motivent pour continuer. Dans ce contexte, l'intégration des migrants et

la promotion de leur plurilinguisme sont des thèmes qui demandent une attention toute particulière.

Dans le monde du travail, les compétences de base et les capacités à comprendre l'information écrite sont d'une importance capitale. Les changements structurels et technologiques appellent impérativement des innovations constantes et exigent une main d'œuvre toujours plus qualifiée.

Ces besoins ne peuvent pas être couverts uniquement par les nouvelles générations. La formation permanente, à savoir un perfectionnement échelonné sur tout le parcours professionnel, est devenue inéluctable. La participation aux programmes de formation continue est conditionnée par des capacités de base telles que comprendre un texte, savoir compter, avoir le sens de l'abstraction, etc. (seco 2003, 26) en plus des compétences mentionnées plus haut. Ces ressources ouvrent les portes de la formation continue, et peuvent également éviter des frais inutiles (accidents de travail, production défectueuse, etc.) et elles sont à la base de l'introduction des innovations dans les entreprises. En ce sens, les employeurs ont intérêt à assurer une formation en cours d'emploi à leur personnel, même à ceux qui occupent des places de travail ne demandant pas de qualifications élevées (Hess 1997).

Ce qui a été fait

- Le peu d'offres de formation continue en compétences de base s'explique en grande partie par l'absence de bases légales. Il est incontestable que les patrons investissent beaucoup plus dans la formation continue de la main d'œuvre déjà très qualifiée que dans celle d'un personnel peu qualifié.

La formation de base en lecture et en écriture est organisée dans tous les cantons de Suisse romande et au Tessin ainsi que dans une partie des cantons alémaniques. Ces cours sont coordonnés par un secrétariat central dans chacune des régions linguistiques. Ils reçoivent un soutien financier de la Confédération et des cantons. Ce soutien est d'ailleurs modeste et varie selon les cantons. Les organisations qui offrent ces cours sont obligées à faire appel au bénévolat et

en général elles manquent de moyens pour organiser des campagnes de sensibilisation et pour étoffer leur offre. Dans les grands centres, il existe des institutions de formation, qui proposent aux migrantes et aux migrants des cours de lecture et d'écriture dans la langue régionale. Enfin, des cours sont organisés en partenariat avec les institutions pénitentiaires et d'autres institutions rencontrant un public d'adultes en situation d'illettrisme parmi leurs usagers.

Les centres de formation pour les adultes (universités populaires, écoles-clubs) proposent des cours pour améliorer et perfectionner les compétences de parler, lire et écrire, y compris des cours de français-langue étrangère (FLE).

Lacunes

- En Suisse, nous manquons de bases légales pour organiser et assurer le financement des offres de formation continue concernant les compétences de base pour tous et en particulier pour les moins qualifiés. La formation continue du personnel dépend de la bonne volonté de l'entreprise ou des contrats négociés par les partenaires sociaux. Seuls 15% des salariés sont au bénéfice de règlements contractuels concernant la formation continue (dans le cadre de CCT).

Les offres de formation ne touchent actuellement qu'une fraction des personnes concernées. Cela tient à deux raisons : d'une part, le tabou que la société fait peser sur l'illettrisme est tel qu'il est très difficile de dévoiler sa situation d'illettrisme et de profiter des offres de formation continue ; d'autre part, les organisations n'ont pas les moyens de faire largement connaître leurs offres.

Les fonds mis à disposition ne sont pas suffisants pour organiser de grandes campagnes de sensibilisation et d'information. La campagne de sensibilisation qui a été organisée en 2000 dans le canton de Berne – grâce aussi à un financement résultant d'une base légale solide - (Loi sur la formation des adultes), a abouti à une augmentation des participants, qui a pu être maintenue à moyen et à long terme. L'organisation d'une grande campagne nationale exigerait une volonté politique et si possible une base légale

afin que l'offre (cours, infrastructure, formateurs) puisse être adaptée à une demande croissante.

Une autre lacune se situe au niveau de la formation des formateurs. Un soutien financier devrait être assuré afin d'asseoir les formations actuelles sur une base solide et pour permettre un développement et la certification de la formation.

Ce qui reste à faire

- Dans l'intérêt de l'économie et de la société, il faut généralement améliorer l'ancrage de la formation continue chez les adultes. Il faudrait en particulier développer les formations pour les adultes peu qualifiés et ancrer dans la loi le droit d'y avoir recours. (droit légal à la formation continue, réglementation des congés de formation, financement).

Il faut trouver les moyens pour mieux atteindre les personnes en situation d'illettrisme. Pour cela, il serait nécessaire de lancer une vaste campagne de sensibilisation. Si l'entourage immédiat comprend le problème et sait qu'il existe des solutions, il sera aussi en mesure d'attirer l'attention des personnes en situation d'illettrisme sur les offres qui existent et sur le besoin urgent d'en développer de nouvelles. Cela est aussi valable dans le monde du travail. Pour pouvoir s'adresser directement aux personnes concernées, il nous faut emprunter de nouvelles voies et utiliser les médias qui ne travaillent pas dans l'écrit. Il faut faire connaître les antennes régionales, où les personnes concernées peuvent s'adresser pour être orientées vers une formation adaptée à leur besoin. Ces antennes collaborent étroitement avec d'autres institutions de formation mais aussi avec d'autres services (services sociaux, santé publique, organisations du monde du travail, offices du chômage).

Parallèlement à la sensibilisation, à l'information et à l'orientation, il faut développer les cours qui existent déjà et créer de nouvelles offres. De nouvelles formes d'apprentissage faisant recours aux nouvelles technologies sont à développer. Il faut des offres diversifiées, adaptées

aux circonstances locales et aux besoins des personnes concernées. L'orientation générale doit privilégier les modules flexibles accessibles à ceux et celles qui ont le moins de compétences.

Dans bien des cas, un accompagnement sera nécessaire pour soutenir ceux qui ont la volonté d'apprendre et pour inviter l'entourage à apporter son soutien.

Il faudrait porter une attention particulière au monde du travail. La formation en entreprise doit bénéficier d'une promotion ciblée et recevoir un soutien des pouvoirs publics. Quand la promotion des compétences de base se combine avec un perfectionnement professionnel adéquat, tout le monde y gagne, l'employeur comme le salarié.

Les connaissances nouvellement acquises peuvent immédiatement être mises en application, elles augmentent la capacité de travail et l'autonomie du salarié. De plus, on veillera à ce que les salariés ne soient jamais coupés du contact avec l'écrit, de sorte que les compétences y relatives ne risquent pas d'être sous-exploitées, de régresser ou de déperir.

Il faudra enfin encourager financièrement l'élargissement de la qualification et de la formation continue des formateurs et des conseillers des institutions qui dispensent les cours de base en tirant profit des expériences accumulées à ce jour par les organisations actives sur le terrain.

Destinataires:

- Politique économique, politique de la formation (formation des adultes), partenaires sociaux, politique culturelle, politique de la migration et de l'intégration, organisateurs d'actions de formation.

2.4 Mesures pour les personnes âgées

Vu les changements qui interviennent actuellement dans les exigences auxquelles il faut répondre, les personnes qui ont des problèmes de lecture et d'écriture courent le risque, en vieillissant, de se couper de la vie quotidienne, et de se retrouver très isolées. Les infirmités de l'âge peuvent influencer sur les compétences. Les activités culturelles, sociales et touchant à la formation sont donc indiquées pour exercer et maintenir les aptitudes à la lecture et à l'écriture chez les personnes âgées. Des exercices spéciaux (pour la mémoire) sont utiles pour entretenir ces compétences.

Ce qui a été fait

- De très nombreuses offres existent déjà dans ces domaines.

Lacunes

- Il faudrait chercher à savoir si ces offres existent aussi dans les zones rurales et si elles sont accessibles aux personnes souffrant d'une infirmité ou confrontées à des difficultés matérielles.

Ce qui reste à faire

- Développer les offres et les rendre accessibles à tous.

Destinataires:

- Politique culturelle, politique sociale, politique de la santé, organisations pour personnes âgées, (par ex. Pro Senectute, les Panthères grises, etc.)

3 Acteurs et actions possibles

3.1 Institutions du secteur public

Le but est de rendre l'accès à la lecture et à l'écriture possible à tous les âges de la vie, dans l'enfance, la jeunesse et la maturité. Pouvoir apprendre, réapprendre ou mieux apprendre (ANLCI 2003, S. 47). Il appartient aux pouvoirs publics – aux niveaux fédéral, régional, cantonal et communal – de veiller à ce que ces offres existent et qu'elles soient toutes également accessibles. L'intérêt de la Suisse est en jeu si une partie considérable de la population n'est pas en état de participer à la vie démocratique ou d'être autonome dans la vie professionnelle et sociale, à cause d'un manque de compétences en lecture.

Les services publics doivent garantir une offre suffisante en quantité et en qualité, ils doivent s'employer à combler les lacunes et à coordonner les mesures qui existent et celles qui se créent.

Tous les organismes du secteur public doivent s'interroger sur le rôle qu'ils pourraient jouer dans la prévention et dans la lutte contre l'illettrisme. Pour les institutions qui travaillent directement dans ce domaine, cela va de soi. Mais les autres institutions peuvent aussi apporter leur contribution, par exemple, en fournissant à leur public-cible ou à leur personnel des informations sur l'illettrisme, en informant les personnes concernées et en leur apportant encouragement et soutien. Une sensibilisation générale devrait aussi contribuer à ce que les documents écrits qui sont très utilisés dans la vie quotidienne (documents officiels, formulaires, annonces, documents de vote, notices, médicaments, etc.) soient rédigés de façon que même les personnes ayant de faibles compétences en lecture puissent les comprendre.

Au niveau de la Confédération et des cantons, il faut monter des plans d'action pour la prévention et pour la lutte contre l'illettrisme. Les services impliqués et intéressés pourront ainsi analyser la situation locale et planifier des mesures adaptées aux possibilités et aux besoins. La mise en réseau des offres et des activités, les échanges d'expériences et les actions

conjointes créent des synergies importantes et font fructifier les efforts. Le réseau proposé dans le rapport de tendance "L'illettrisme – quand la lecture est un problème" ⁵ est une approche à poursuivre au plan cantonal. Le plan d'action de la CDIP dans le cadre de PISA est une approche qui va dans la bonne direction en matière de prévention.

Cette mise en réseau devrait dégager des objectifs qui seraient mis en application après accord, par exemple, entre les organismes publics et les organismes privés. La mise en application des objectifs doit naturellement être contrôlée régulièrement. A des fins de concertation et d'efficacité, il importe que tous les partenaires potentiels soient intégrés dans le réseau à côté des experts en matière d'illettrisme : outre le domaine de la formation (CDIP, OFES, OFFT) et de la culture (OFC), il faut associer le marché du travail (SECO, partenaires sociaux) et le domaine social (OFAS, CDAS).

En plus des activités de prévention, qui visent essentiellement les enfants et les jeunes et qui ont déjà pris un certain essor avec le plan d'action de la CDIP, il faut mettre l'accent sur la formation des adultes. Le principal étant l'ancrage dans la loi de la formation continue et la mise en application des recommandations de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP, 20 février 2003). Le but est un accroissement des investissements pour la promotion de la lecture et de l'écriture pour les adultes, l'intégration linguistique des migrants et des migrantes, et les mesures de rattrapage. Du fait des changements démographiques, il est impératif que les travailleurs et travailleuses adultes, même âgés, possèdent les qualifications qu'exige le marché du travail. La perspective de la formation permanente sert avant tout à structurer un potentiel de main-

⁵ Le rapport de tendance suggère une mise en réseau regroupant les offices fédéraux s'occupant des questions de culture et de formation, des questions familiales, sociales et de l'intégration, la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, les organisations d'enseignants, les services et organisations faïtières de la lutte contre l'illettrisme, les universités, les centres pédagogiques, les hautes écoles professionnelles et les partenaires sociaux et qui serait coordonné avec le Secrétariat scientifique par un observatoire (CSRE 2002, 17). Sur mandat de l'Office fédéral de la culture, un rapport et un concept ont été présentés sous le titre «LesenLireLeggere» (Bertschi-Kaufmann 2003).

d'œuvre suffisamment qualifiée pour faire face à la concurrence internationale. Cette perspective est d'une importance vitale dans un pays où le nombre des personnes âgées est en rapide augmentation. Les raisons ne sont pas seulement d'ordre économique. Cette transformation demande aussi une adaptation sociale et, en ce sens, il est indispensable que tout le monde ait un accès permanent à la formation. Encore faut-il savoir lire et écrire.

À l'instar des autres domaines de la formation continue, le rattrapage et le renforcement des compétences de base demandent des projets innovants pour les conseils, le financement, la structuration de l'offre, l'accompagnement et la création de cours et leur promotion.

Enfin, la recherche et le développement doivent se consacrer davantage à l'étude de l'illettrisme. Ici encore, la mise en réseau des chercheurs peut apporter une contribution significative, en créant des sujets de recherche qui serviront à la qualification des chercheurs. La mise en réseau peut jouer un rôle de plate-forme pour les échanges entre la recherche, la pratique et le pilotage politique. Cependant, cette plate-forme ne doit pas servir uniquement à la diffusion des résultats de la recherche auprès des politiques et des praticiens. Elle doit aussi transmettre à la recherche les questions des politiques et de la pratique.

3.2 Entreprises privées et publiques

Comme il a déjà été relevé, la question des connaissances élémentaires et de l'acquisition des compétences de base doit être vue dans le contexte plus large du développement de la personnalité. Il ne faut négliger aucune occasion de promouvoir ces compétences de base au sein de l'entreprise : introduction de nouveaux modes de production, réorganisation interne, adaptation aux nouveaux souhaits des clients, etc. Le développement du personnel signifie essentiellement planification de la formation continue et il faut tenir compte des compétences de base dans cette planification. C'est un point qui doit mobiliser les partenaires sociaux.

Pour que les efforts d'amélioration des compétences de base soient couronnés de succès en entreprise, il faut sensibiliser et informer à fond la direction, les cadres et les représentants du personnel (syndicats, etc.), en évitant toute forme de stigmatisation.

Les mesures de formation continue doivent être organisées avec un soin judicieux. Le contenu tiendra compte de l'activité sur la place de travail, des connaissances nécessaires pour le travail et donc des besoins des participants.

La formation continue renforce la confiance en soi, l'autonomie, l'initiative et approfondit la compréhension de l'activité professionnelle et de l'entreprise.

La formation continue dans le domaine des savoirs de base est aussi un bon investissement pour l'entreprise, qui a tout à gagner à permettre à son personnel d'utiliser les compétences acquises pendant la formation. Une planification globale de la formation continue avec des objectifs clairement définis par les deux parties apporte le maximum de profit aux uns et aux autres. L'usage correct et diversifié de la langue favorise l'intégration linguistique et la promotion des compétences linguistiques et a donc impérativement sa place dans les objectifs d'une entreprise. Une fonction importante d'exemplarité incombe aux supérieurs hiérarchiques et aux responsables du personnel, mais aussi aux collaborateurs. Dans un pays de petites et moyennes entreprises (PME), il faut s'acheminer vers la formation continue (y compris la formation portant sur les compétences de base), les solutions de coopération et de regroupement. De plus, les associations, les syndicats et l'Etat peuvent apporter leur contribution.

Pour les chômeurs sans qualification, le renforcement des compétences de base est indissociable des mesures de réinsertion, car la perspective de trouver un emploi peut renforcer la volonté d'apprendre. Cela est particulièrement valable pour les jeunes sans emploi.

Il est important de diffuser et de partager les expériences et les connaissances déjà récoltées dans le secteur de la formation en entreprise. Toutes les personnes intéressées doivent pouvoir avoir accès aux résultats des recherches et des travaux qui

existent dans ce domaine. Le réseau déjà mentionné peut devenir une bonne plate-forme pour ce genre d'échanges. La somme des connaissances s'enrichirait ainsi des contacts avec les autres pays. La mise en place de ces contacts devrait être une des tâches centrales du réseau.

3.3 Organismes sociaux et culturels

Dans la lutte contre l'illettrisme, certains organismes qui s'emploient à animer et enrichir la vie sociale et culturelle (associations, médias) jouent un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer.

Les organisations travaillant directement avec les personnes et dont le public visé inclut les personnes en situation d'illettrisme sont particulièrement à même de créer des offres informelles, flexibles et créatives.

Dans ces offres, qui ne sont pas directement axées sur la lutte contre l'illettrisme, les besoins sont perçus dans une perspective plus large. La personne en situation d'illettrisme peut dans une atmosphère détendue exprimer ses souhaits et recevoir conseils et informations. Indépendamment de son statut, elle est accueillie et écoutée et, dans un cadre protégé, loin de la pression professionnelle et sociale, elle peut recommencer à apprendre sans que son entourage ne le remarque. Dans un cadre ouvert, des personnes vivant très loin de la culture de l'écrit vont voir la formation sous un jour nouveau et pas à pas elles vont oser s'avancer sur ce chemin.

Les organismes de ce genre jouent un rôle important de transmission entre les personnes concernées et les institutions et aussi face au grand public. Ils peuvent donner des informations sur ce que vivent les personnes en situation d'illettrisme, sur l'envergure et l'urgence du problème. Ils sont donc une importante source d'informations à consulter lors de l'établissement d'une stratégie globale contre l'illettrisme et il faut les associer sous une forme appropriée.

Les bibliothèques ont une place à part dans la promotion de la lecture. Il faut les encourager et les soutenir, en raison de leur travail et surtout de leurs efforts pour attirer un public ayant de faibles capacités de lecture. Quelques mots-clés suffiront à donner un aperçu de la variété des possibilités:

- introduction toute simple à l'utilisation des bibliothèques,
- présentation attrayante pour ceux qui n'ont pas l'habitude de lire,
- cours pour améliorer la lecture dans les locaux des bibliothèques,
- mise en service de bus d'informations et de biblio-bus dans les quartiers mal desservis ou les régions isolées.

Les médias ont aussi une fonction importante. Cependant, il ne s'agit pas seulement de la diffusion d'explications et d'informations sur l'illettrisme, mais d'un rôle spécifique aux médias dans le domaine de la promotion de la lecture. La multiplication des films sous-titrés (et non synchronisés), les émissions de télévision ou de radio consacrées aux mêmes sujets que des livres ou autres produits imprimés, pourraient contribuer à la promotion de la lecture.

Conclusion

Comme mentionné dans la préface, la présente publication dessine une carte géographique de la lutte contre l'illettrisme en mettant en évidence les mesures existantes et les lacunes. Elle offre une multitude de points de départ pour développer avec différents partenaires des stratégies adaptées dans leurs domaines respectifs. Elle permet de mettre des accents sans perdre de vue le concept global.

Bibliographie

- ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) (2002). Lutter ensemble contre l'illettrisme. Cadre national de référence. Lyon: ANLCI
- Bentolila, Alain (1996). De l'illettrisme en général et de l'école en particulier. Paris: Plon
- Bertschi-Kaufmann, Andrea (2003). LesenLireLeggere – Schweizerisches Netzwerk zur Prävention und Bekämpfung des Illettrismus. Bericht und Konzept im Auftrag des Bundesamts für Kultur. Aarau: FHA, Institut Wissen & Vermittlung, Zentrum Lesen
- CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2003). Aktionsplan "PISA 2000"-Folgemassnahmen. Beschluss der Plenarversammlung vom 12. Juni 2003. Bern: EDK (siehe auch www.edk.ch/PDF_Downloads/Monitoring/AktPlanPISA2000_d.pdf)
- CF (Commission fédérale pour les questions féminines) (1993). Wer denn? Wie denn? Wo denn? Ein Leitfaden zur familienexternen Kinderbetreuung. Bern: EKF
- COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales) (2004). Zeit für Familien. Beiträge zur Vereinbarkeit von Familien- und Erwerbsalltag aus familienpolitischer Sicht. Bern: EKFF
- Commission suisse pour l'UNESCO (Hrsg.) (2003). Zwischenbilanz 2003 CONFINTEA Schweiz. Zurich/Berne: Commission suisse pour l'UNESCO
- CSRE (Centre suisse pour la coordination de la recherche en enseignement) (2002). L'illettrisme. Quand l'écrit pose problème - Rapport de tendance Nr. 5 Aarau: SKBF
- Department for Education and Skills (2002). Education and Skills: Delivering Results. A Strategy to 2006. Sudbury: DfES Publications
- Geffroy, Marie-Thérèse (2002). Lutter contre l'illettrisme. Rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité et à la secrétaire d'État à la formation professionnelle. Paris: La documentation française (collection des rapports officiels)
- Hess, Benoît (1997). L'entreprise face à l'illettrisme. Les enjeux de la formation. Paris: anthropos

- Lanfranchi, Andrea (2002). Schulerfolg von Migrationskindern: die Bedeutung familienergänzender Betreuung im Vorschulalter. Opladen: Leske und Budrich
- Ministère de la Communauté française, Service de l'Education permanente (Ed.) (2002). La place de l'alphabétisation dans les dispositifs d'éducation et de formation des adultes. Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles. Bruxelles: Ministère de la Communauté française
- MMI (Marie-Meierhofer-Institut) (1998). Startbedingungen für Familien. Zürich: publication Pro Juventute
- Notter, Philipp; Bonderad, Eva-Marie & Stoll, François (Hrsg.)(1999). Lesen – eine Selbstverständlichkeit? Schweizer Bericht zum "Internationalen Adult Literacy Survey". Coire: Rüegger
- OCDE (1997). Literacy Skills for the Knowledge Society. Paris: OCDE
- OFS (Office fédéral de la statistique; Hrsg) (2003). Wege in die nachobligatorische Ausbildung. Die ersten zwei Jahre nach Austritt aus der obligatorischen Schule. Zwischenergebnisse des Jugendlängsschnitts TREE. Neuenburg: BFS (Reihe: Bildungsmonitoring Schweiz) (siehe auch www.tree-ch.ch)
- OFS/CDIP (Office fédéral de la statistique / Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2002). Für das Leben gerüstet? Die Grundkompetenzen der Jugendlichen – Nationaler Bericht der Erhebung PISA 2000. Neuenburg BFS/EDK
- OFS/CDIP (Office fédéral de la statistique / Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2003). Soziale Integration und Leistungsförderung. Thematischer Bericht der Erhebung PISA 2000. Neuenburg: BFS/EDK
- seco (Secrétariat d'Etat pour l'économie) (2003). Bericht des Bundesrates zur Weiterbildung im Arbeitsrecht (in Erfüllung des Postulats Paul Rechsteiner vom 20.3.1996) vom 9. April 2003 (Bern/seco)

Comité suisse de lutte contre l'illettrisme

En 1990, à l'occasion de l'année internationale de l'alphabétisation, le Comité national pour l'année de l'alphabétisation a été mis sur pied par la Commission suisse pour l'UNESCO. Ce Comité s'est par la suite constitué en Comité suisse de lutte contre l'illettrisme.

Ce Comité est actuellement composé de représentants de la Commission suisse pour l'UNESCO, de l'OFFT (Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie), de la DDC (Direction du développement et de la coopération), du CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation), des Associations "Lire et Ecrire", "Lesen und schreiben für Erwachsene" et "Leggere e scrivere", de la Fondation ECAP, d'ATD-Quart Monde et de l'OSEO (Oeuvre suisse d'entraide ouvrière). Il constitue ainsi la seule instance liée aux pouvoirs publics dans ce domaine.

Entre 1991 et 1994, le Comité a organisé des rencontres visant à renforcer l'information sur la réalité de l'illettrisme (notamment à travers les médias), permettre des échanges d'expériences et de réflexion ouverts à des personnes actives auprès des illettrés et favoriser des recherches donnant la possibilité d'une meilleure connaissance du monde de l'illettrisme ("La culture des illettrés" –1991- "Lire et écrire, qualification-clé pour le marché du travail?" –1992- "Lire et écrire: comment inciter les illettrés à suivre des cours" –1993) Ces rencontres ont donné lieu à des publications.

Par la suite, le Comité a précisé les axes prioritaires de sa mission: encouragement de la formation de base des adultes, coordination des projets liés au domaine de l'illettrisme, notamment à partir des propositions de ses membres actifs sur le terrain, et sensibilisation de l'opinion publique et des autorités par rapport au phénomène de l'illettrisme.

Entre 1995 et 1997, trois concours, dotés d'un prix de Fr. 10'000.-, ont été organisés. Ils concernaient des projets et des actions sur les thèmes "Jeunes, illettrisme et insertion professionnelle" (Alpha 95), "Illettrisme et chômage" (Alpha 96) et "Prévention de l'illettrisme" (Alpha 97).

En 1998, l'activité du Comité a principalement visé le soutien d'une action promue et lancée par les milieux associatifs membres. Il s'agit de la pétition nationale "Lire et écrire: un droit !", demandant aux autorités fédérales que des mesures urgentes soient prises pour garantir l'accès à la formation de base pour tout adulte. Le Comité a également été associé à l'organisation de la première rencontre entre pays francophones (Suisse romande, France, Belgique, Luxembourg et Canada) qui a eu lieu en juin 1999 à Namur (Belgique) : "Alphabétisation, francophonies, pays industrialisés".

Depuis, le Comité a été chargé du suivi de la pétition par les organismes qui l'ont lancée et soutenue. Le Conseil fédéral, ainsi que les Commissions de l'éducation, de la science et de la culture du National et des Etats ont formulé des recommandations et ont chargé l'OFC, Office fédéral de la culture de coordonner les premières suites à ces demandes. Dans ce cadre, le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation a rédigé un rapport de tendance sur la question de l'illettrisme ("L'illettrisme : quand l'écrit pose problème", 2002).

Actuellement, le Comité participe au groupe de pilotage des projets gérés par l'OFC (ouverture du portail "Lesenlireleggere" et mise en place de modules de formation pour les formateurs intervenant dans le domaine de la formation de base des adultes). Simultanément, il entend soumettre aux autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'aux organismes et aux personnes actifs dans le domaine son concept global de lutte contre l'illettrisme, formulé dans la présente publication.